



Conseil Général de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Monsieur Christian LEYRIT, le Vice-président  
Tour Pascal B  
92055 La Défense Cedex

Saint-Denis, le 3 août 2010

Réf. 2010/08.03

Monsieur,

En 2009, l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) a fait état des résultats d'une enquête, qu'elle a mené auprès des préfetures de la métropole, concernant les discriminations du mode d'habitat mobile inscrites dans les documents d'urbanisme des collectivités.

En effet, sur la foi des réponses élaborées par les préfetures, cette enquête a conclu qu'une très large majorité de communes, dotées de documents d'urbanisme, portent aujourd'hui, inscrite dans les règlements de ces documents, une interdiction générale et absolue de stationnement ou d'installation des caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs, en dehors des aires d'accueil éventuellement aménagées dans les communes inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Vous le savez, une telle interdiction procède, selon une jurisprudence constante à ce sujet, d'une décision illégale qui n'est pas suffisamment contestée devant la justice, malgré nos efforts auprès des personnes concernées.

Au regard des missions de pédagogie, de conseil et d'inspection du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable auprès des services déconcentrés de l'Etat - en charge d'une part de l'accompagnement dans l'élaboration des documents d'urbanisme et, d'autre part, du contrôle de légalité de ces documents - nous souhaitons attirer toute votre attention sur ce qui nous apparaît comme emblématique d'une iniquité manifeste quant au choix d'un mode d'habitat.

Nous espérons qu'à l'avenir, grâce à la vigilance de tous, de telles décisions ne seront plus admises par l'administration.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC

Téléphone : 01 42 43 50 21  
Télécopie : 01 42 43 50 09  
Portable : 06 15 73 65 40  
Email : [angvc@free.fr](mailto:angvc@free.fr)  
Site Internet : [www.angvc.fr](http://www.angvc.fr)